

2DA SESSIONE URDINARIA DI U 2025
RIUNIONE DI I 27 E 28 NOVEMBRE DI U 2025

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2025
REUNION DES 27 ET 28 NOVEMBRE 2025

025 /02/079

**REPONSE DE MADAME ANNE-LAURE SANTUCCI A LA QUESTION
DEPOSEE PAR MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM DU GROUPE
CORE IN FRONTE**

OBJET : Cunsirva u nosciu patrimoniu storicu e culturali

A ringraziavi Cara Presidente,
Cara Cunsigliera,

A ringraziavi assai pè a vostra dumanda è, a sapete, avemu fattu sempre a scelta pulitica forte, quella di a difesa di u nostru patrimoniu.

Ce n'est pas un geste neutre, ni une simple opération technique.

C'est un acte politique qui consiste à protéger nos biens culturels, de la marchandisation et de la spéculation, à empêcher leur dispersion et à la maintenir dans la sphère publique au bénéfice surtout des Corses. Cette action s'appuie sur un travail constant de veille menée par la direction du patrimoine qui nous permet d'être informés en temps réel des ventes aux enchères en Corse, sur le continent ou à l'étranger et de nous positionner rapidement lorsque les pièces liées à notre histoire apparaissent sur le marché. Je tiens donc à remercier l'ensemble des agents de la direction qui font un travail de veille et de surveillance très important.

Cette vigilance accrue a permis ces dernières années plusieurs acquisitions importantes notamment A Madonna di Curbara, chez Sotheby's à New York, un ensemble de lettres manuscrites, documents et tableaux en lien avec Pasquale Paoli et la révolution Corse. Elle nous a permis d'anticiper et d'agir dans des situations plus sensibles comme celle de la Madonna di Brandu. Je crois que nous pouvons collectivement être satisfaits de ce qui a été accompli.

Grâce à un travail patient de négociation, nous avons obtenu une solution qui permet le retour définitif de cette œuvre majeure en Corse. De plus, l'année du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli a été l'occasion de renforcer encore cette dynamique de protection et de valorisation. La Collectivité de Corse a créé le label « *Paoli 2025* » et mis en place une programmation riche en partenariat avec de nombreux acteurs culturels, institutionnels et associatifs.

Les commémorations ouvertes au musée Pasquale Paoli à Merusaglia qui se clôtureront à Corti, s'accompagnent d'un travail majeur, la numérisation complète du fonds d'archives Paoli qui sera prochainement mise en ligne et qui facilitera grandement les recherches pour les générations futures. Cette année exceptionnelle du tricentenaire a également vu arriver sur le marché deux portraits remarquables de Pasquale Paoli, le Bainbridge et le Bichet, œuvres d'une valeur patrimoniale incontestable, représentant le général à deux moments essentiels de sa vie. Incontestablement, les deux tableaux mériteraient de rejoindre les collections publiques Corse, notamment en cette année du tricentenaire de la naissance di u Babbu di a Patria.

Nous avons donc demandé aux services de travailler activement sur ces dossiers avec rigueur dans le sens de l'intérêt général mais aussi en responsabilité du fait, comme vous l'avez cité, du contexte budgétaire que vous connaissez et que nous connaissons tous. C'est dans cet esprit que nous avons engagé pour ces deux œuvres des démarches à la fois ambitieuses et prudentes. Pour le Bainbridge, qui était présent dans le salon vert du Gran'Palazzu, nous poursuivons les négociations pour prolonger le dépôt tout en étudiant la possibilité d'un leg avec une exonération fiscale.

Concernant le Bichet et donc l'objet de votre demande, cette œuvre représente l'ultime portrait peint de Pasquale Paoli, légué à la postérité, commandé par Pasquale Paoli en personne. Il constitue également une haute valeur patrimoniale, comme vous l'avez dit. Je souhaite rappeler que sa mise à prix est fixée à 500.000 euros prix de réserve, à laquelle s'ajoutent 26% de frais de vente, portant le coût total à 630.000 euros à minima, en considérant que les enchères ne montent pas.

Pour votre information et pour l'information de cette Assemblée, ce tableau avait été proposé en 2015, avant notre arrivée aux responsabilités, à la Collectivité Territoriale de Corse, à un prix largement inférieur qui était selon nos informations autour de 130.000 euros. Dès notre prise de responsabilité, nous avons contacté le vendeur, mais un acquéreur avait déjà engagé les démarches. Malgré plusieurs échanges avec les parties, il n'avait pas été possible de réaliser cette acquisition.

Aussi, aujourd'hui, le prix demandé est manifestement en inadéquation avec la valeur de l'œuvre, selon toutes les expertises en notre possession. Dans ces conditions, le Conseil exécutif ne souhaite pas se positionner à un prix aussi élevé. Ces positions ne sont pas dictées par la frilosité, mais par une éthique publique qui refuse de contribuer à l'inflation spéculative autour du patrimoine Corse.

Surpayer aujourd'hui, c'est condamner demain notre capacité à acquérir d'autres œuvres essentielles. Néanmoins, une transaction de gré à gré sera proposée, afin de permettre à cette Assemblée, si elle le souhaite et si elle le décide, d'acquérir ce bien dans des conditions qui soient conformes à l'intérêt des deux parties. Vous l'avez compris, Madame la conseillère, notre politique est de protéger le patrimoine Corse, d'agir chaque fois que nécessaire, de permettre le retour ou l'acquisition d'œuvres majeures tout en refusant catégoriquement d'entrer dans une logique inflationniste.

Au vu de ces éléments, nous restons néanmoins, Madame la conseillère, à l'écoute de la position de l'Assemblée de Corse à cet égard.

Je vous remercie.